



Contrat d'occupation
Classes de découvertes
du Domaine des Fawes
2015-2016

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande pour un séjour au Domaine des Fawes à Charneux.

Nous sommes très heureux de pouvoir vous y accueillir. Aussi, de manière à vous permettre d'organiser au mieux votre séjour, nous vous prions de lire attentivement ce document ainsi que le petit guide qui vous donnera toutes les informations relatives aux activités que nous organisons.

Afin que votre inscription soit définitive, veuillez nous renvoyer, dans les plus brefs délais, la dernière page de ce contrat dûment remplie et signée. Nous vous prions également de lire avec attention le point **5 Repas** du chapitre I - Conditions particulières aux classes de découvertes - ainsi que le point **6 Sécurité** du chapitre IV - Conditions générales - du présent contrat.

D'avance, nous vous remercions pour votre choix et vous souhaitons de passer d'excellents moments de découvertes en notre Domaine.

Jean-Luc BOSQUIN

I CONDITIONS PARTICULIERES AUX CLASSES DE DECOUVERTES

Les présentes conditions font partie intégrante du contrat d'occupation et sont dès lors acceptées sans réserve par l'école qui reconnaît en avoir eu parfaite connaissance avant la conclusion du contrat. Le paiement de l'acompte réservation vaut acceptation intégrale des présentes conditions particulières.

1. RESERVATION

La réservation doit se faire par écrit et être adressée par courrier (Association sans but lucratif « Domaine des Fawes », Les Fawes 385 à 4654 CHARNEUX-HERVE) par fax (087/67.94.96) ou encore par mail (fawes@skynet.be). Celle-ci constitue un engagement contractuel. Elle ne sera **effective qu'après le versement de la somme de 130 euros par classe (acompte réservation) et le renvoi du contrat complété et signé** par le responsable du groupe.

2. PAIEMENT

A. Acompte principal

L'acompte se monte à **30 %** de la somme totale du séjour. Il devra être versé **un mois avant** la date de votre séjour.

B. Solde (coût total du séjour moins l'acompte réservation et l'acompte principal)

Celui-ci vous sera réclamé à la fin de votre séjour et devra être versé sur le compte de l'asbl Domaine des Fawes au plus tard **7 jours** après la date de votre départ.

3. ETAT DES LIEUX

Nous comptons sur votre participation pour veiller au respect de la propreté et de l'ordre durant toute la durée de votre séjour. En cas de dégâts, ceux-ci seront constatés sur place et le coût des réparations sera repris sur le décompte établi en fin de séjour.

4. SERVICE

Il est demandé aux groupes de participer aux différentes tâches, telles que : préparer et débarrasser les tables, participer à la vaisselle et ranger les locaux ayant été occupés.

5. REPAS

A. Régimes alimentaires : dans la mesure du possible nous tenons compte des régimes alimentaires de nos résidents. De manière à faciliter au maximum ce service, nous vous demandons de nous signaler le **nombre exact** de résidents et les **régimes alimentaires** de ceux-ci au minimum **une semaine avant votre arrivée**.

B. Repas supplémentaires : les repas supplémentaires seront facturés au prorata du nombre demandé selon le tarif en vigueur (nuit et petit déjeuner : 9,70 € - repas chaud : 8,40 € - repas froid : 5,90 €)

Pour **tout changement** au niveau des repas, merci de nous prévenir au **minimum 3 jours à l'avance** !

6. DESISTEMENT / RESILIATION

Entre la date de signature du contrat et le 6^e mois avant le début du séjour, en cas de **désistement complet**, une indemnité de dédit égale à 20 % du total prévu de la pension est due à l'asbl Domaine des Fawes.

Lorsque des désistements par rapport au nombre de participants prévus dans la réservation interviennent dans les 6 mois qui précèdent le début du séjour :

A. En cas de désistement de moins de 10 % du nombre de participants renseignés au moment de la signature du contrat, aucune indemnité n'est due à l'asbl Domaine des Fawes pour ces désistements.

B. En cas de désistement partiel de plus de 10 % ou de désistement complet, l'école devra payer à l'asbl Domaine des Fawes une indemnité de dédit égale à 50 % du prix du séjour (pension) par désistement au-delà des 10 %.

L'asbl Domaine des Fawes se réserve le droit de résilier unilatéralement le contrat d'occupation en cas de force majeure. Dans ce cas, celui-ci s'engage à rembourser intégralement les acomptes perçus.

7. **LES PRIX** (valables jusqu'au 30 juin 2016, ceux-ci seront indexés le 1^{er} septembre 2016 suivant l'indice santé du mois de juillet)

• **La pension complète**

Du premier jour avant-midi au dernier jour après-midi, le prix (par personne) correspondant à la durée de votre séjour comprend : le logement et les repas (déjeuner, dîner, goûter et souper).

Ecoles maternelles	
Séjour :	3 jours
> 25 enfants	68,00 €
< 25 enfants	71,80 €

Ecoles primaires et secondaires			
Séjour :	3 jours	4 jours	5 jours
> 25 enfants	70,00 €	96,60 €	116,00 €
< 25 enfants	73,80 €	101,70 €	122,30 €

• **Gratuité encadrement**

Nous vous garantissons la GRATUITE « hébergement et repas » de l'encadrement nécessaire à la réussite de votre projet de classe de dépaysement dans le respect des normes prévues par la circulaire en vigueur, à savoir :

- Groupe de 1 à 15 élèves : 1 adulte
- Groupe de 16 à 25 élèves : 2 adultes
- Groupe de 26 à 35 élèves : 3 adultes
- Groupe de 36 à 45 élèves : 4 adultes
- Et ainsi de suite par tranche de 10 élèves...

• **Les modules de découvertes**

Le prix du forfait découvertes couvre l'intégralité des animations et des visites depuis le premier jour après-midi jusqu'au dernier jour matin. Il sera calculé sur base de votre projet.

Pour un séjour long (5 jours) : forfait à partir de 28,90 €/enf.

(4 jours) : forfait à partir de 20,60 €/enf.

Pour un séjour court (3 jours) : forfait à partir de 16,25 €/enf.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter le « petit guide ».

II CONDITIONS PARTICULIERES AU LOGEMENT SIMPLE
III CONDITIONS PARTICULIERES AU LOGEMENT AVEC REPAS

Le Domaine des Fawes accueille également des groupes de jeunes, des séminaires, des réunions de famille, des conférences,...

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas consulter notre site internet www.lesfawes.be ou à nous contacter.

IV CONDITIONS GENERALES

1. Qualité de membre adhérent

Tout responsable (le signataire du contrat) d'un groupe qui effectue un séjour, quelle qu'en soit la durée, au Domaine des Fawes, acquiert automatiquement la qualité de membre adhérent de l'asbl Domaine des Fawes, en vertu de l'article 7 des statuts. Sa cotisation est incluse dans les frais de séjour, sans qu'il lui soit réclamé un quelconque supplément à cet effet.

2. Commodités

Chaque maison est équipée de mobilier (tables, chaises, armoires, lits...). Tout occupant du Domaine des Fawes s'engage à utiliser celui-ci en bon père de famille. Il est interdit de monter aux étages avec des chaussures mouillées et/ou sales. Il est dès lors recommandé aux occupants de se munir d'une paire de pantoufles. En aucun cas le matériel ne pourra être déménagé ou utilisé pour des activités extérieures. Chaque lit est pourvu d'un matelas et d'un oreiller tous deux munis d'une housse de protection. Chaque occupant veillera à apporter un drap-housse (lit 1 pers.), une taie, un sac de couchage ou une paire de draps (+ alèse en cas d'énurésie nocturne). L'eau chaude et l'eau froide sont disponibles dans toutes les chambres. Les sanitaires sont composés de douches, lavabos et toilettes.

3. Draps de lit et couvertures

Des draps de lit peuvent être mis à la disposition du groupe à sa demande au prix forfaitaire de 6,50 €/paire par séjour. Des couvertures peuvent également être mises gratuitement à sa disposition. Merci de ranger ceux-ci au pied du lit avant votre départ.

4. Encadrement

Chaque groupe doit être encadré à tout moment par un responsable majeur.

5. Responsabilité

L'asbl Domaine des Fawes décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident. Elle ne peut en aucun cas être tenue responsable pour des dégâts causés par les occupants durant leur séjour, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bien mis à sa disposition. L'assurance contre les accidents pour les membres et les responsables des groupes est à charge de ceux-ci, ainsi que les éventuels soins médicaux et pharmaceutiques.

En vue d'empêcher toute nuisance par le bruit, il est interdit d'installer des haut-parleurs, d'utiliser des mégaphones et de diffuser de la musique amplifiée. De manière à respecter le voisinage et les autres groupes qui séjournent dans le Domaine, il est demandé de respecter le calme à l'extérieur dès 22 heures. Les jeux trop bruyants (feux d'artifice et pétards) ne sont pas permis après 22 heures. Les jeux sont en outre interdits sur l'aire de parking du château.

6. Sécurité

Par ordre du Service Incendie de la ville de Herve :

- il est interdit, dans chaque maison, de loger un nombre plus élevé de personnes que prévu par chambre.

- Dès son arrivée, le responsable du groupe fournira à notre secrétariat une liste complète des membres du groupe, y compris les accompagnateurs, animateurs,... Cette liste reprendra les nom et prénom de chaque occupant ainsi que le n° de tél. de la personne à contacter en cas de problème (ex : n° de tél. des parents).

Les bâtiments sont assurés contre l'incendie et comprennent des extincteurs, des lances d'incendie, des portes « coupe-feu », des détecteurs de fumées et gaz ainsi que des sorties de secours en cas d'évacuation. Chaque groupe devra s'assurer d'avoir pris connaissance de l'emplacement de ces éléments au moment de son arrivée. Il est interdit d'entraver, par quelque moyen que ce soit, l'ouverture et la fermeture des portes « coupe-feu ».

Un plan interne de secours est remis au responsable du groupe dès son arrivée. Chaque occupant du Domaine doit s'y soumettre.

Afin d'assurer une protection maximale des membres de son groupe, le responsable devra fermer à clef et/ou verrouiller électriquement toutes les portes extérieures dès 21h00.

7. Téléphone

Un téléphone public, à jetons, se trouve derrière la porte d'entrée principale du Château et est accessible 24h/24h. Les occupants achèteront ces jetons au secrétariat.

8. Animaux domestiques

Les animaux domestiques sont interdits dans la propriété par simple mesure d'hygiène.

9. Tabagisme

Afin de lutter plus efficacement contre le tabagisme, il est interdit de fumer à l'intérieur de tous les bâtiments du Domaine.

En cas de déclenchement intempestif du système de détection d'incendie, les occupants se verront réclamer une indemnité de 50,00 € pour couvrir les frais inhérents à leur négligence. Tout coût supplémentaire réclamé par le Service Incendie de la ville de Herve restera également à leur charge.

10. Vitesse

Le Domaine étant souvent occupé par des enfants qui y jouent, la vitesse des véhicules est limitée à 10 km/h dans tout le domaine.

11. Retard de paiement

Les notes finales de frais de séjour sont payables à 30 jours. Le non-respect de ce délai de paiement par les occupants du Domaine des Fawes, entraînera de plein droit, sans mise en demeure, l'application à titre de clause pénale d'une indemnité irréductible égale à 10 % de la somme impayée et d'intérêts légaux de 10 %, outre les frais judiciaires.

12. Tribunal compétent

En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Verviers sont compétents.

V ANIMATIONS NATURE ET FORMATIONS

Nous proposons aux écoles la possibilité d'organiser une journée ou demi-journée de découverte active du patrimoine naturel ou culturel du Pays de Herve (découverte de la mare, des plantes sauvages, les jeux d'autrefois,...)

Nous donnons également des formations pour les enseignants et futurs enseignants. Comment organiser et animer une sortie nature avec un groupe d'enfants ? Réflexions, pistes, outils pratiques et mise en parallèle des actions avec les programmes scolaires (formations d'une journée ou plus).

Nous offrons aussi aux familles et autres groupes la possibilité d'organiser des animations thématiques pour découvrir la région.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements.

VI RENSEIGNEMENTS UTILES

Pharmacies

- RENARDY A. - Place du Marché, 20 - 4651 Battice - Tél. 087/67.41.74 ou 087/66.13.60
- GILDEMEESTER - Rue Moreau, 47 - 4650 Herve - Tél. 087/67.44.04

Médecins

- Dr BINDELLE - Rue Haméval, 504 - 4654 Charneux - Tél. 087/66.11.66
- Médecin de garde : 087/300.123 (en semaine) et 1733 (le weekend - du vendredi 19h au lundi 8h)

Hôpitaux les plus proches

- Clinique Centre hospitalier Peltzer-La Tourelle - 29, rue du Parc - 4800 Verviers - Tél. 087/21.21.11
- Clinique Ste-Elisabeth - 17, rue du Naimeux - 4802 Heusy - Tél. 087/21.31.11

Police fédérale : en cas d'urgence formez le 101

Poste de circulation de Battice : Route Henri-Chapelle 24 à Battice 087/44 03 70

Police locale : en cas d'urgence formez le 101

- ZP Pays de Herve-intervention 087/343.511
- ZP Pays de Herve-direction : 087/343.500

Pompiers : en cas d'urgence formez le 100

- Herve caserne : 087/67.57.03
- Caserne Battice : 087/67.49.91
- Permanence service 100, Herve, Battice : 087/67.46.31

Grandes surfaces à environ 3 km

- Colruyt, Intermarché et Delhaize à Herve
- Delhaize, Lidl et Aldi à Battice
- Carrefour, Okay et Aldi à Aubel

Producteurs locaux

- L'œuf du pays (œufs) - Warrimont 166 à Charneux - 0494/91.51.19
- Aux Délices de mon Enfance (beurre, lait, yaourt,...) - Warrimont 168 à Charneux - 087/67.42.75
- De la fleur au fruit (fruits + épicerie bio) - rue Albert Dekkers 67 à 4608 Warsage - 04/228.02.63
- Ferme de Gerard Sart (confitures, poulets,...) - route de Mortier 11 à Saint-André - 04/387.63.56

N.B. : Une petite épicerie est située au cœur du village de Charneux.



CONTRAT

DOMAINE DES FAWES

Les Fawes, 385

4654 CHARNEUX-HERVE

Tél : 087/67.42.65

Fax : 087/67.94.96

Compte : IBAN BE02 7326 0334 8640

Site internet : <http://www.lesfawes.be>

Mail : fawes@skynet.be

Contact : Jean-Luc BOSQUIN

Je soussigné (e) :(directeur/directrice)

Nom de l'école :

Adresse de l'école

Code postal : à Tél :

Fax : Mail :

Compte financier :

déclare être d'accord avec les conditions d'occupation du Domaine des Fawes.

Notre groupe sera composé de : personnes.

Nombre d'élèves :

Année(s) d'études :

Nombre d'accompagnateurs :

Titulaire responsable sur place :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Nous arriverons sur place le à h

Nous quitterons les lieux le à h.....

(Veuillez être le plus précis possible afin que votre accueil se fasse dans les meilleures conditions possibles et prévenez-nous en cas de modifications. Merci).

A ce jour, j'ai versé la somme de au compte financier du Domaine des Fawes à Charneux.

Fait à, le 20.....

Signature :